



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 156 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Exécution du mandat . . . . .	4
A. Considérations générales . . . . .	4
B. Utilisation des crédits . . . . .	4
C. Activités d'appui de la Mission . . . . .	6
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	7
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	8
III. Exécution du budget . . . . .	24
A. Ressources financières . . . . .	24
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	25
C. Évolution des dépenses mensuelles . . . . .	25
D. Autres recettes et ajustements . . . . .	26
IV. Analyse des écarts . . . . .	26
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	28



## Résumé

La corrélation entre le montant total des dépenses de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats et organisés par composante (composante organique et composante appui).

Durant la période considérée, les opérations de la MINUK sont restées globalement les mêmes dans le cadre de l'objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

La MINUK a continué d'agir en tant que médiateur impartial en vertu de sa neutralité envers les deux parties, de suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et d'en rendre compte, de faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, de promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina et de fournir un appui dans le domaine de l'état de droit.

La MINUK a engagé des dépenses d'un montant de 44,7 millions de dollars pour la période considérée, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 95,2 % (contre un montant de 46,6 millions de dollars représentant un taux d'utilisation des ressources de 96,5 % durant l'exercice 2011/12).

Le solde inutilisé de 2,3 millions de dollars s'explique essentiellement par une diminution des besoins à hauteur de 2,4 millions de dollars au titre du personnel civil, le taux de vacance moyen pour le personnel recruté sur le plan international ayant été plus important que prévu au budget. Les besoins au titre du personnel militaire et de police ont été inférieurs de 200 000 dollars au chiffre prévu au budget, essentiellement parce que la Mission a déployé moins de militaires et de personnel de police que prévu. Ces diminutions de dépenses ont été en partie annulées par l'augmentation de 300 000 dollars des dépenses opérationnelles, qui s'explique essentiellement par l'achat, non prévu dans le budget, de matériel technique en vue de la mise en œuvre d'Umoja.

### Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	740,0	563,5	176,5	23,9
Personnel civil	37 326,1	34 927,4	2 398,7	6,4
Dépenses opérationnelles	8 896,9	9 219,3	(322,4)	(3,6)
<b>Montant brut</b>	<b>46 963,0</b>	<b>44 710,2</b>	<b>2 252,8</b>	<b>4,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 767,5	3 707,5	60,0	1,6
<b>Montant net</b>	<b>43 195,5</b>	<b>41 002,7</b>	<b>2 192,8</b>	<b>5,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>46 963,0</b>	<b>44 710,2</b>	<b>2 252,8</b>	<b>4,8</b>

**Ressources humaines : exécution du budget**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)<sup>b</sup></i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	7	12,5
Personnel recruté sur le plan international	162	133	17,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	11	11	–
Agents des services généraux	200	197	1,5
Volontaires des Nations Unies	28	26	7,1
Emplois de temporaire <sup>c</sup>			
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 30 janvier 2012 (A/66/673), s'élevait à un montant brut de 46 963 200 dollars (montant net : 43 195 700 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 161 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 213 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 11 administrateurs et 1 agent temporaire des services généraux recruté sur le plan national, et 28 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 5 avril 2012, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 46 963 200 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.7, par. 40).

3. Par sa résolution 66/274, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 46 963 000 dollars (montant net : 43 195 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Le montant total a été réparti entre les États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

6. Visant cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations pendant la période à l'examen, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont séparés en composante organique et composante appui, comme dans le budget correspondant.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2012/13, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits qui avaient été prévus.

### B. Utilisation des crédits

8. Conformément à ce qu'indiquent la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et les rapports ultérieurs du Secrétaire général au Conseil sur la question, en

date du 12 juin et du 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692), l'objectif stratégique de la Mission demeure la facilitation d'un processus conduisant à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région. À cette fin, la MINUK a continué à suivre et à faciliter le règlement des questions touchant à la réconciliation des communautés cohabitant au Kosovo, et à en rendre compte; elle a facilité la participation du Kosovo à des initiatives régionales et internationales; elle a promu le dialogue entre Belgrade et Pristina sur des questions pratiques, comme le retour des déplacés, les cas de personnes disparues et le patrimoine culturel; enfin, elle a fourni l'appui nécessaire pour les questions touchant au respect de l'état de droit, notamment en appuyant et en facilitant les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (Mission EULEX) .

9. Des progrès ont notamment été accomplis en ce qui concerne le dialogue politique entre les responsables de Belgrade et de Pristina, lequel a été facilité par la médiation personnelle menée depuis octobre 2012 par la Haut Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui a débouché sur la conclusion par les deux parties d'un premier accord de principe régissant la normalisation des relations (l'Accord de principe), le 19 avril 2013. Pour appuyer l'application de cet accord, la MINUK a continué à affiner et améliorer ses méthodes de suivi, d'évaluation stratégique et de facilitation dans l'ensemble du Kosovo, y compris dans le nord du pays.

10. Cependant, il y a eu un obstacle important à l'application de l'Accord de principe pendant la période considérée, à savoir le rejet de ce texte par la majorité de la population du nord du Kosovo et par les responsables politiques de la région. L'opposition des autorités municipales et des responsables politiques du nord du Kosovo ainsi que l'arrêt par les institutions kosovares des financements affectés à la partie nord de Mitrovica, gérés par l'Administration de la MINUK à Mitrovica, ont créé un contexte difficile. Malgré ces obstacles et d'autres, Pristina et Belgrade ont continué à progresser sur la voie de la refonte des relations mutuelles et de l'application des accords conclus grâce à la médiation de l'Union européenne.

11. En dépit des progrès politiques, on a encore constaté de très fortes tensions entre certaines communautés du Kosovo, notamment dans le nord. Pour aider à améliorer les rapports intercommunautaires, la MINUK n'a pas cessé de dialoguer avec les représentants des communautés et s'est efforcée d'améliorer la confiance et la communication entre les communautés du nord du Kosovo, notamment entre celles habitant les parties nord et sud de Mitrovica, dont elle a activement sollicité les responsables et les acteurs de la société civile.

12. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué à appuyer le dialogue entre Belgrade et Pristina, tout en facilitant et en soutenant les activités de l'Union européenne et de la Mission État de droit qu'elle mène au Kosovo. Pour contribuer à l'instauration des conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux, la Mission a appuyé l'application de l'Accord de principe dans les domaines de l'état de droit, des affaires juridiques, des affaires civiles et politiques et de la liaison avec la police et le personnel militaire. Parce qu'elle dispose d'une perspective et d'un accès uniques en sa qualité de seule instance internationale présente dans les municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo, la MINUK a dû, comme par le passé, prendre des initiatives fortes et

efficaces. En tirant parti de la confiance qu'elle inspire aux populations locales, elle a poursuivi son dialogue avec les responsables locaux, les acteurs religieux et les communautés pour trouver des solutions pragmatiques à divers problèmes comme le retour des déplacés et la protection des sites appartenant au patrimoine culturel, l'objectif étant d'amener les minorités à faire confiance aux institutions du Kosovo.

13. En outre, la Mission a continué à jouer son rôle de facilitateur pour permettre au Kosovo de participer à des initiatives régionales et internationales, en particulier concernant les accords qu'elle a signés en son nom. Suite à l'accord sur la représentation et la coopération régionales conclu le 24 février 2012 dans le cadre du dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne, la Mission n'a plus eu besoin de faciliter la présence des autorités kosovares dans la plupart des réunions de coopération régionale. Cependant, en sa qualité de signataire d'accords multilatéraux internationaux au nom du Kosovo, la MINUK a parfois dû faciliter l'action du Kosovo sur la scène internationale.

14. Au cours de la période considérée, les dépenses totales ont été inférieures de 2,3 millions de dollars au budget initialement approuvé, ce qui s'explique par un taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international plus important que prévu. Pendant la période considérée, le taux de vacance effectif moyen pour le personnel recruté sur le plan international était de 17,9 % au lieu des 10 % prévus. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que la réduction naturelle des effectifs a été plus importante que prévu, de même que les réaffectations et les départs, ainsi que par des retards dans le recrutement.

### **C. Activités d'appui de la Mission**

15. Les activités d'appui de la Mission en 2012/13 ont été les suivantes : la rationalisation des fonctions d'appui, qui a débouché sur la réduction d'un poste d'agent du Service mobile et de deux postes d'appui occupés par des agents des services généraux; l'externalisation de l'entretien des véhicules et l'achat pour le compte de la Mission de pièces de rechange à des prix plus bas grâce aux marchés passés par le système des Nations Unies; et la consolidation du système informatique et le recours accru à la technologie virtuelle. La Mission a également pris d'autres mesures d'économie, comme le transfert de son poste de commandement régional de Mitrovica dans des locaux appartenant à l'État fournis à titre gracieux et la réservation de billets d'avion au moins deux semaines avant la date de vol prévue. Pour atténuer l'impact sur l'environnement de ses activités opérationnelles, la Mission a installé et entretenu des stations d'épuration des eaux usées à Pristina et Mitrovica, et installé par ailleurs 20 lampes solaires au quartier général de Pristina et sur trois sites de répéteurs, ce qui a permis de réduire l'utilisation de groupes électrogènes sur ces sites.

16. Des écarts importants par rapport au budget approuvé s'expliquent essentiellement par le fait qu'il a fallu acheter du matériel informatique indispensable pour la mise en œuvre d'Umoja et dont le coût n'avait pas été prévu au budget. En outre, du matériel informatique supplémentaire a été acheté pour remplacer le matériel devenu obsolète et améliorer l'infrastructure de réseau dans son ensemble. Enfin, le règlement d'une réclamation présentée par une entreprise collective concernant les frais de location de locaux précédemment occupés par la Mission à Mitrovica a entraîné une augmentation des dépenses.

## D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

17. Le principal objectif stratégique de la Mission est de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo en nouant un dialogue avec l'ensemble des communautés, avec les responsables de Pristina et de Belgrade, et avec les acteurs régionaux et internationaux, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission EULEX.

18. L'OSCE et la Mission EULEX jouent toujours le rôle important que leur a confié à chacune la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La MINUK et la mission de l'OSCE au Kosovo ont régulièrement échangé des informations, en particulier sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité. En application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), la Mission EULEX travaille dans le domaine de l'état de droit sous l'autorité générale et dans le cadre de la neutralité de l'Organisation des Nations Unies. La MINUK et la KFOR ont continué à échanger des informations, notamment en ce qui concerne l'évolution des conditions de sécurité, à coordonner leurs activités et à élaborer des méthodes de travail communes concernant le maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain.

19. La Mission a instauré une coordination et une coopération étroites avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo dans le cadre du processus intégré d'évaluation et de planification, ce qui lui a permis de renforcer ses capacités dans les domaines de l'analyse des situations, de la planification et de la mise en œuvre d'une stratégie commune, et l'impact du travail collectif réalisé dans le cadre des activités des organismes des Nations Unies au Kosovo s'en est trouvé renforcé. Une série de réunions a été organisée dans le cadre de l'examen conjoint du précédent cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo et a débouché en janvier 2013 sur l'adoption de la deuxième version du cadre stratégique axée sur les points suivants : promotion et renforcement des capacités des municipalités où cohabitent divers groupes ethniques; action visant à aider les rapatriés à accéder à des structures et des mécanismes efficaces leur permettant de rentrer et de s'intégrer dans de bonnes conditions et de façon durable; contrôle du respect par les autorités kosovares et les institutions internationales présentes au Kosovo des droits de l'homme et de l'égalité des sexes; fourniture d'un appui au Kosovo pour l'aider à coopérer avec les organes conventionnels; et coordination des activités des Nations Unies à Mitrovica.

20. En outre, la MINUK a continué à faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément au mémorandum d'accord qu'elle a conclu avec ces diverses organisations.

## E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

### Composante 1 : composante organique

21. Au cours de l'exercice considéré, la composante organique de la Mission était axée sur l'intégration pacifique de toutes les communautés du Kosovo, en particulier dans les municipalités du nord. Elle a effectué le suivi de la situation politique et des communautés ainsi que de l'évolution des conditions de sécurité qui avaient affecté les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région, et en a rendu compte. La fin de l'indépendance supervisée du Kosovo, déclarée le 10 septembre 2012 par le Groupe de pilotage international a mis fin au mandat du Bureau civil international. Parallèlement, l'activité politique entre Belgrade et Pristina, qui s'est intensifiée sous la direction de l'Union européenne, a atteint son point culminant avec l'accord auquel sont parvenus les dirigeants des deux parties, à Bruxelles, le 19 avril 2013. La MINUK, en étroite coordination avec les autres acteurs internationaux au Kosovo, a appuyé le processus politique, en particulier les mesures de mise en œuvre de l'accord sur le terrain.

22. La MINUK a facilité et encouragé les contacts entre les communautés serbe et albanaise du Kosovo au nord et au sud de l'Ibar, ainsi qu'entre les municipalités du nord, la KFOR et la mission EULEX. Après la création, en mai 2012, du Bureau administratif de Mitrovica-Nord par les autorités kosovares (dont la légitimité n'a toutefois pas été acceptée par la population locale serbe), et la décision desdites autorités de cesser de financer l'Administration de la MINUK à Mitrovica sur les fonds alloués au Kosovo à compter de juillet 2012, la Mission a redoublé ses efforts visant à faciliter les échanges entre les communautés du nord du Kosovo pour faire en sorte que les services soient fournis sur un pied d'égalité aux deux communautés. Les cadres supérieurs de la Mission ont assuré la liaison avec des responsables à Belgrade et à Pristina pour appuyer les efforts internationaux de prévention et de règlement des différends et pour promouvoir une meilleure compréhension de la situation sur le terrain.

---

### Réalisation escomptée 1.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Augmentation du nombre de municipalités multiethniques qui appliquent un plan d'action local élaboré de manière participative, non exclusive et non sexiste (2010/11 : 0; 2011/12 : 3; 2012/13 : 4)

Objectif atteint. Des plans d'action communautaires ont été mis en place dans l'ensemble des 37 municipalités, de manière participative et non exclusive. Les organisations internationales et groupes de la société civile locaux ont aidé les municipalités en question à formuler des stratégies collectives en leur fournissant des financements, en leur proposant des activités de formation et en organisant des consultations publiques. Les conseils municipaux ont aussi joué un rôle important en passant en revue les programmes en question et en faisant des recommandations pour améliorer les plans d'action communautaires.

1.1.2 Augmentation du nombre de réunions et d'activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et les questions d'ordre technique (2010/11 : 30; 2011/12 : 40; 2012/13 : 45)

La MINUK a facilité la tenue de 11 réunions consacrées à diverses questions : communautés locales, retours, intégration des personnes déplacées, des communautés rom, ashkali et égyptienne, activités d'échanges pour les jeunes par la promotion des arts et de la culture, services collectifs, et solutions éventuelles aux pénuries d'eau dans la municipalité de Mitrovica et Administration de la MINUK à Mitrovica. L'opposition constante des municipalités du nord face aux autorités kosovares, conjuguée à la suspension des services de l'Administration de la MINUK à Mitrovica ont entraîné une baisse du nombre de réunions par rapport au chiffre prévu.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Facilitation quotidienne du règlement de problèmes concrets rencontrés par les minorités et des relations entre communautés locales au Kosovo	Oui	La MINUK a réglé 36 affaires concernant l'exploitation forestière illégale, les ressources en eau, l'électricité, l'éducation, l'infrastructure immobilière et la délivrance de documents personnels en assurant un suivi quotidien et en jouant un rôle de facilitateur pour les questions touchant les communautés minoritaires de l'ensemble du Kosovo.
Réunions trimestrielles d'un groupe de travail pour favoriser les échanges d'informations sur les municipalités multiethniques entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et l'élaboration de stratégies visant à renforcer l'intégration de ces municipalités	Oui	Un groupe de travail sur les municipalités multiethniques composé de représentants de la MINUK, de l'équipe des Nations Unies au Kosovo et de l'OSCE s'est réuni à 4 reprises pour échanger des informations sur les municipalités multiethniques en vue de mettre en œuvre un des objectifs stratégiques énoncés dans le cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo.
Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires intéressant toutes les municipalités et portant sur les questions liées aux communautés, notamment les retours, les mesures prises par les autorités kosovares pour renforcer la participation et la représentation des minorités dans les structures administratives locales, et le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse	250 rapports quotidiens et 48 rapports hebdomadaires	La MINUK a établi des rapports sur des questions liées aux communautés et les a distribués à la communauté internationale (OSCE, EULEX, KFOR, Union européenne, Conseil de l'Europe, équipe des Nations Unies au Kosovo et États Membres).
Réunions trimestrielles d'un groupe de travail afin de favoriser l'échange et la communication d'informations sur les retours entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, si besoin est, pour	Oui	Le groupe de travail du cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo consacré aux retours durables a été intégré à une réunion mensuelle interinstitutions de coordination des retours, coprésidée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et

répondre aux besoins des rapatriés

Organisation d'au moins 12 réunions par an et communication avec les autorités de Pristina et des 3 municipalités du nord au sujet de la fourniture d'un appui budgétaire, de la prestation des services publics et de l'accès des minorités ethniques à ces services

Réunions trimestrielles d'un groupe de travail pour favoriser les échanges d'informations et la concertation entre les acteurs du système des Nations Unies et de la communauté

les autorités kosovares. Une équipe spéciale rassemblant des représentants du HCR, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'OSCE et de la MINUK, qui sera chargée de trouver des solutions durables, a été créée à l'issue de cette réunion. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises (en novembre 2012 et février 2013) pour s'occuper des besoins des rapatriés, notamment en ce qui concerne leur accès à des structures et mécanismes efficaces leur permettant un retour durable.

- 14 Réunions ont été tenues par la MINUK avec les autorités de Pristina et des 3 municipalités du nord. Quatre de ces réunions ont été organisées à Pristina pour discuter, avec les autorités concernées, du financement de l'Administration de la MINUK à Mitrovica et 10 ont été organisées par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général avec la municipalité de Mitrovica (sud) et le bureau régional de Mitrovica concernant l'octroi d'un soutien budgétaire. Parallèlement, le Représentant spécial du Secrétaire général s'est entretenu avec les autorités kosovares sur la question. Au vu du boycott appliqué par les municipalités du nord aux autorités kosovares, la MINUK a aidé à trouver une solution à la question de la prestation des services publics aux minorités albanaises du Kosovo dans les municipalités de Zvečan et Leposavić en communiquant avec les bureaux municipaux de cette communauté dans chaque municipalité. Par suite, la prolongation des contrats des enseignants albanais du Kosovo, le financement de la construction de routes et de l'extension des capacités électriques et l'achat de fournitures et équipements pour les trois établissements de santé dans les villages albanais de la municipalité de Zvečan ont pu se faire dans les délais. À Leposavić, la MINUK a apporté son appui pour s'assurer que les fonds allaient bien aux villages des minorités albanaises.

- Oui La MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Kosovo ont coprésidé 11 réunions du Groupe de contact international pour les droits de

internationale concernés s'agissant des activités de sensibilisation et la communication d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment les inégalités entre hommes et femmes

Traitement de 150 cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme et transmis au Bureau des affaires juridiques

Tenue de réunions hebdomadaires avec les 3 municipalités du nord afin de faciliter les activités d'EULEX dans le nord du Kosovo et d'examiner des questions concrètes concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure

Contacts et échanges d'informations quotidiens sur les questions de sécurité avec les services compétents de la KFOR et d'EULEX afin de coordonner les activités, notamment dans le nord du Kosovo

Établissement de rapports quotidiens, hebdomadaires et spéciaux à l'intention de la communauté internationale, et notamment de l'OSCE et des organismes des Nations Unies au Kosovo, sur les questions de sécurité

l'homme, qui est chargé de communiquer des informations et d'élaborer des stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Kosovo. La Mission a aussi participé aux réunions des deux sous-groupes consacrés respectivement aux incidents de sécurité touchant les communautés non majoritaires (12 réunions) et aux droits de propriété (9 réunions), dans le but de renforcer les efforts de coordination, de suivre l'évolution de la situation en matière de droits de l'homme et d'encourager l'application de mesures correctives dans ces domaines critiques.

- 103 La MINUK a adressé ses observations sur la recevabilité, le fond et d'autres questions concernant 103 cas. Elle a reçu 112 communications du Groupe consultatif sur les droits de l'homme, dont 56 étaient des décisions concernant la recevabilité, 32 des opinions, et 24 d'autres types de communications. Le nombre de cas traités a été inférieur aux prévisions car le Groupe consultatif a présenté davantage de demandes sur le fond une fois que les cas ont été jugés recevables.
- Oui Outre les échanges quotidiens qu'elle a eus à différents niveaux, la MINUK a facilité l'organisation de 70 réunions avec les 3 municipalités du nord sur l'évolution de conditions de sécurité et de la situation politique en vue de faciliter les activités d'EULEX dans le nord du Kosovo.
- Oui Les représentants de la police de la MINUK ont participé à 299 réunions périodiques avec EULEX, à Pristina, en vue d'échanger des informations, ainsi qu'à 246 réunions ad hoc consacrées à des questions spécifiques. Ils ont aussi participé à 255 réunions de ces types avec EULEX, la police serbe et la KFOR dans le nord du Kosovo. En outre, le Bureau de liaison militaire de la MINUK a tenu 240 réunions avec la KFOR à Pristina et a eu des échanges quotidiens avec cette dernière et les 3 municipalités du nord.
- Oui Des rapports quotidiens et mensuels et 42 rapports spéciaux sur les problèmes de sécurité des communautés ont été établis et diffusés auprès des parties prenantes internationales, notamment EULEX, l'OSCE, la

affectant les communautés, notamment par des contacts quotidiens avec la KFOR, l'OSCE, EULEX, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés

Établissement de rapports quotidiens et hebdomadaires à l'intention de la communauté internationale, notamment de l'OSCE et des organismes des Nations Unies au Kosovo, sur l'évolution de la situation politique au Kosovo

Présentation de plus de 1 000 exposés sur l'évolution de la situation au Kosovo aux États Membres, à la KFOR, à EULEX, à l'OSCE, au Bureau de liaison de la Commission européenne et à d'autres acteurs internationaux, dont des séances d'information organisées sur une base quotidienne dans les 3 municipalités du nord et régulièrement ailleurs au Kosovo en vue de tenir les parties prenantes informées et de coordonner l'action visant à promouvoir la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

Publication de rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur les derniers événements au Kosovo

Produits médiatiques visant à informer et à faire connaître et comprendre les faits nouveaux et les problèmes, notamment le droit de circuler librement, le droit au retour et la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre communautés, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse; 12 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et à la radio; le réseau radiophonique en modulation de fréquence de la MINUK (Ophelia FM) qui diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7, en s'adressant aux minorités; et rapports de suivi

KFOR, le HCR, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

261 rapports quotidiens et 52 rapports hebdomadaires Des rapports sur l'évolution de la situation politique au Kosovo ont été établis et diffusés à la communauté internationale (OSCE, EULEX, KFOR, équipe des Nations Unies au Kosovo, Union européenne et États Membres).

2 186 Présentations et réunions ont été organisées par la MINUK sur l'évolution de la situation au Kosovo. Les hauts responsables de la MINUK ont tenu 397 réunions d'information avec les États Membres, des représentants de l'OSCE, d'EULEX, de la KFOR et du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et d'autres acteurs internationaux. En outre, 150 réunions ont été tenues par le bureau régional de la MINUK à Mitrovica, dont des réunions avec des représentants de l'OSCE, d'EULEX, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo, de la KFOR et du HCR. Dans les 3 municipalités du nord, les représentants municipaux de la MINUK ont tenu 750 réunions d'information avec les maires respectifs. Par ailleurs, les bureaux de liaison policier et militaire ont organisé 889 réunions avec leurs homologues respectifs d'EULEX et de la KFOR.

4 Rapports ont été établis à l'intention du Conseil de sécurité, en coordination avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo et EULEX, et lui ont été présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général

Oui La MINUK a établi des rapports de suivi quotidien des médias, dont 341 revues de la presse matinale et 245 revues de la presse du soir, 22 communiqués de presse et notes aux médias, et 80 messages d'intérêt public diffusés sur les ondes d'Ophelia FM (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) et les médias sociaux, en vue d'informer et de faire connaître et comprendre les questions de droits de l'homme et de justice. L'information a été diffusée par courriel et sur le site Web de la Mission, son intranet et Facebook. La Mission a également maintenu des contacts quotidiens avec les médias et tenu ponctuellement des séances d'information sur

quotidien des médias (2 éditions par jour, presse locale et internationale, télévision, radio, Internet) diffusés par courriel (plus de 1 500 abonnés), bulletins diffusés sur le site Web et les réseaux sociaux et contacts quotidiens avec les médias)

ces questions à l'intention des journalistes de la presse locale et internationale.

---

**Réalisation escomptée 1.2** : Amélioration de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.2.1 Réunions tenues avec Belgrade et Pristina sur les questions d'intérêt commun, comme les personnes portées disparues, le patrimoine culturel et les retours (2010/11 : 13 réunions; 2011/12 : 15 réunions; 2012/13 : 15 réunions)

La MINUK a facilité au total la tenue de 3 réunions sur les personnes portées disparues. Aucune réunion n'a été tenue avec Belgrade et Pristina sur les questions relatives au patrimoine culturel à cause de l'interruption des activités du Comité chargé de la reconstruction, composé de représentants de l'Église orthodoxe serbe et des autorités kosovares. En conséquence, la MINUK a continué de faciliter les contacts entre l'UNESCO et les autorités kosovares et de s'entretenir avec l'Union européenne et l'Église orthodoxe serbe sur les questions relatives au patrimoine culturel. Aucune réunion de haut niveau sur les retours n'a été tenue avec Belgrade et Pristina.

1.2.2 Poursuite de la participation des autorités de Pristina aux initiatives et accords internationaux et régionaux auxquels Belgrade est également associée (2010/11 : 61 réunions; 2011/12 : 60 réunions; 2012/13 : 60 réunions)

La MINUK a facilité la participation des autorités kosovares à 13 initiatives internationales et régionales. En tant que signataire d'accords internationaux au nom du Kosovo, elle a continué de jouer son rôle de facilitateur en participant à diverses réunions et en appliquant d'autres méthodes d'intervention adaptées à la spécificité des conditions juridiques, politiques et institutionnelles. Bien qu'elle n'ait plus à faciliter la participation de représentants kosovars à la plupart des initiatives régionales, elle a occasionnellement été amenée à le faire au niveau international.

1.2.3 Augmentation du nombre de documents établis par le Kosovo sur l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme (2010/11 : 2; 2011/12 : 3; 2012/13 : 4)

En décembre 2012, le Comité des droits de l'enfant a rejeté un rapport que les autorités kosovares lui avaient directement présenté. En février 2013, la MINUK a facilité la présentation d'un rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour la période 1999-2007. Elle a continué d'aider les autorités kosovares à actualiser les deux rapports, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies. En février 2013, elle a présenté une réponse au Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, qui lui avait demandé de nouvelles informations comme suite aux observations finales du Comité concernant les personnes portées disparues ou enlevées et les retours durables.

---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui au dialogue facilité par l'Union européenne et aux accords entre Belgrade et Pristina prévus par l'Assemblée générale dans sa résolution <a href="#">64/298</a> , notamment en partageant la mémoire institutionnelle et le savoir-faire de la Mission à propos des questions qui pourraient être soulevées au cours du dialogue	Oui	La MINUK a appuyé le dialogue facilité par l'Union européenne en tenant des consultations avec l'équipe de l'Union européenne chargée du dialogue, et a continué à collaborer avec le Représentant spécial de l'Union européenne à Pristina. Elle a également continué d'établir, à l'intention du Conseil de sécurité, des rapports sur l'évolution et les avancées du dialogue facilité par l'Union européenne.
18 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et des autorités de Belgrade et de Pristina pour examiner des questions politiques d'intérêt commun	55	Réunions ont été tenues entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités de Belgrade et de Pristina (35 avec les autorités de Belgrade et 20 avec celles de Pristina).
Facilitation de la participation du Kosovo à une soixantaine de conférences et initiatives bilatérales et multilatérales au moyen de contacts avec les institutions locales et les parties prenantes et les organisations internationales, avant et après les manifestations et grâce à une association directe aux manifestations internationales, notamment celles organisées dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, de la Communauté de l'énergie, du réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est), de l'Espace aérien commun européen, du Conseil de coopération régionale, du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et du Comité d'investissement d'Europe du Sud-Est	13	Cas ont été recensés dans lesquels la MINUK a facilité la participation des autorités kosovares à des réunions internationales et régionales grâce à une association directe aux manifestations, des interventions écrites et des activités de médiation prévues dans les accords multilatéraux que la MINUK a signés au nom du Kosovo. La MINUK n'a plus eu à faciliter la participation du Kosovo à la plupart des réunions régionales. En ce qui concerne les accords internationaux et d'autres accords dont elle est signataire, elle a facilité la participation du Kosovo à des réunions avec l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, la Communauté de l'énergie, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la FAO et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).
Conseils et appui fournis aux institutions kosovares au moyen de réunions et d'échanges d'informations pour l'établissement de documents destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et de mécanismes de suivi, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	Oui	La MINUK a conseillé et aidé les institutions kosovares comme suit : en participant à l'examen de l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration des communautés rom, ashkali et égyptienne en République du Kosovo (2009-2015), en élaborant un projet de plan stratégique et d'action pour l'application de la résolution <a href="#">1325 (2000)</a> du Conseil de sécurité, relative aux femmes, à la paix et à la sécurité; en contribuant à l'élaboration d'amendements concernant la loi sur le statut et les droits des martyrs, des invalides, des vétérans, des membres de l'Armée

Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, moyennant la participation à au moins 4 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des contacts hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge

Contacts bimensuels, facilitation et médiation avec les parties prenantes internationales et locales sur la protection des sites du patrimoine culturel et religieux au Kosovo

Réunions entre les hauts responsables de la Mission et les États Membres, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies sur les questions touchant la relation entre Pristina, Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales

Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 1 000 demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États par les institutions kosovares, des États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et EULEX durant l'exercice

de libération du Kosovo et des victimes civiles de guerre et de leur famille; et en fournissant un appui pour les visites au Kosovo du Comité consultatif du Conseil européen chargé de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

- 3 Activités ont été facilitées par la MINUK, à savoir la tenue d'une réunion du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, la visite à Chypre d'une délégation composée de représentants des autorités de Belgrade et de Pristina et une visite d'inspection commune menée à Zhilivoda par le Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues.
- 32 Réunions ont été tenues avec les parties prenantes, y compris les municipalités, les autorités kosovares, l'OSCE, EULEX, la KFOR, l'Union européenne et l'Église orthodoxe serbe, au sujet de la protection du patrimoine culturel et religieux et d'actes de profanation de cimetières orthodoxes.
- 200 Réunions ont été tenues entre les hauts responsables de la MINUK, les États Membres, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies en vue d'harmoniser les objectifs stratégiques des efforts déployés pour promouvoir la réconciliation des communautés et d'examiner la question de l'application de l'accord politique conclu par Pristina et Belgrade.
- 120 Demandes d'entraide judiciaire présentées par des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo ont été traitées par la MINUK. Le produit effectif est inférieur au produit prévu du fait de la conclusion d'un accord sur l'entraide judiciaire conclu par EULEX et les autorités kosovares, le 12 août 2011, aux termes duquel les demandes d'entraide judiciaire sont transmises aux autorités kosovares par l'intermédiaire d'EULEX. La plupart des États qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo se sont conformés à l'accord et ont adressé leurs demandes à EULEX, et non à la MINUK qui, en conséquence, n'a traité que 120 dossiers, la plupart émanant de la Serbie. En outre, comme suite au dialogue politique et technique entre

<p>Traitement d'environ 900 demandes, émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à l'homologation par la MINUK, entre autres, de documents d'état civil, de titres de pension et de diplômes universitaires, qui doivent être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo</p>	<p>1 567 Demandes d'authentification et d'homologation de documents d'état civil, de titres de pension et de diplômes universitaires ont été traitées par la MINUK. À la suite de la décision rendue en dernier recours, en septembre 2012, par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire <i>Grudić c. Serbie</i>, dans laquelle le droit à percevoir une pension de l'État serbe a été reconnu à deux anciens résidents kosovars dont les pensions étatiques d'invalidité avaient été suspendues par les autorités serbes en 1999, la MINUK a enregistré une augmentation des demandes individuelles de résidents habituels du Kosovo souhaitant faire homologuer des documents concernant leurs titres de pension.</p>
<p>Traitement et établissement de la documentation, conformément à la législation applicable, concernant environ 12 demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux ou notices rouges d'INTERPOL</p>	<p>28 Notices rouges d'INTERPOL ont été signées par le Représentant spécial du Secrétaire général.</p>
<p>Traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité internationale et vols de véhicules) devant les autorités compétentes du Kosovo aux fins d'enquête</p>	<p>1 986 Dossiers relatifs à la criminalité internationale et à des vols de véhicules ont été ouverts par la MINUK et 2 549 ont été clos.</p>
<p>Élaboration et conclusion de 5 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics</p>	<p>2 Accords concernant le transfert de la KFOR ont été conclus par la MINUK. 31 réunions et 5 visites de terrain ont été organisées dans le cadre de la préparation de ces accords.</p>
<p>Négociation et règlement d'une centaine de réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice</p>	<p>94 Réclamations ont été transmises à la MINUK par la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo au sujet de questions concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo. La MINUK a mené les activités juridiques prévues, tenu 15 audiences et préparé 41 dossiers pour la Chambre spéciale.</p>

### Composante 2 : appui

23. La Mission est parvenue à fournir des services logistiques, administratifs et médicaux et des services de sécurité efficaces et rationnels à l'appui de la mise en œuvre de son mandat, par l'exécution des produits prévus. Ces services d'appui ont bénéficié à un effectif moyen de 8 officiers de liaison, 7 policiers des Nations Unies et, en ce qui concerne le personnel civil, 133 agents recrutés sur le plan international, 209 agents recrutés sur le plan national et 26 Volontaires des Nations Unies.

24. Les principales priorités de l'exercice considéré ont été l'amélioration de la gestion du matériel et des services de communication, et la réduction des effets sur l'environnement des opérations de la Mission. Comme prévu dans le budget, ces trois objectifs ont été pleinement atteints. S'agissant de la gestion du matériel, les processus à l'œuvre dans les trois domaines ci-après ont été améliorés : responsabilités matérielles; comptabilisation en pertes et cessions; traitement des dossiers par le comité local de contrôle du matériel. S'agissant des services de communication, sept liaisons numériques à hyperfréquences ont été remplacées. Grâce à l'installation de deux stations de traitement des eaux usées à Pristina et à Mitrovica, la Mission a pu atteindre ses objectifs en matière de protection de l'environnement. En outre, un bâtiment destiné à la conservation des archives a été construit en remplacement de trois anciens bâtiments préfabriqués, ce qui a accru la sécurité du personnel dans son environnement de travail. Conformément à la phase 5 de son plan d'appui, la MINUK a transféré son poste de commandement régional des locaux de Yugobanka à l'ancien site de Camp Alpha à Mitrovica, où elle a achevé la modernisation de la plus grande partie des réseaux de services informatiques et de communication.

25. Les mesures d'efficacité prévues dans le budget ont été largement appliquées. Trois des cinq postes occupés par le personnel d'appui ont été supprimés dans le cadre de la rationalisation des fonctions. Par ailleurs, l'utilisation de contrats-cadres des Nations Unies pour la fourniture de pièces de rechange aux sous-traitants chargés d'entretenir les véhicules a permis de réduire les coûts. La Mission a également réduit les frais de voyage en achetant les billets d'avion au moins deux semaines à l'avance.

---

**Réalisation escomptée 2.1** : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Amélioration de la gestion du matériel grâce à la réalisation de la totalité des objectifs fixés par les 3 grands indicateurs de résultat suivants : a) responsabilités matérielles : inspection de la totalité des biens et inventaire de l'ensemble des stocks d'articles consommables; b) comptabilisation en pertes et cessions : 180 jours de délai de traitement, en privilégiant la cession par vente dans le commerce; c) comité local de contrôle du matériel : 10 % au maximum de procédures de comptabilisation en pertes dépassant 12 mois et traitement des dossiers dans un délai de 90 jours

Objectif atteint. L'inspection de la totalité des biens et l'inventaire de l'ensemble des stocks d'articles consommables ont été menés à bien. Les divergences entre les biens consommables et non consommables ont été éliminées et les cessions réalisées selon les règles applicables. Le délai effectif de cession par vente commerciale a été de 193 jours, ce qui est acceptable par rapport aux délais fixés dans la matrice de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions pour l'exercice 2013, soit 180 jours assortis d'une période de tolérance de 30 jours. Aucun arriéré n'est à signaler en ce qui concerne le comité local de contrôle du matériel qui a traité tous les dossiers en moins de 90 jours.

2.1.2 Amélioration des services de communication en vue d'assurer 98 % de la transmission des données et des communications entre Pristina et Mitrovica (2010/11 : 90 %; 2011/12 : 95 %; 2012/13 : 98 %)

Objectif atteint. Sept liaisons numériques à hyperfréquences ont été remplacées afin d'assurer 98 % de la transmission des données et des communications entre Pristina et Mitrovica.

2.1.3 Traitement de toutes les eaux usées (30 m<sup>3</sup> par jour) provenant des complexes du quartier général de la Mission, afin d'atténuer les effets sur l'environnement des activités opérationnelles de la Mission et de contribuer à la mise en œuvre de l'initiative écologique de l'ONU

Objectif atteint. Toutes les eaux usées ont été traitées au quartier général de la Mission à Pristina et au poste de commandement régional à Mitrovica, grâce à l'installation d'une station d'épuration sur chacun des deux sites.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

### **Amélioration des services**

Inventaire physique de tous les biens et articles consommables, tenue à jour des informations figurant dans le système Galileo de gestion des stocks, élimination des divergences, clôture des procédures de comptabilisation en pertes et de cession, traitement des dossiers du comité local de contrôle du matériel dans le respect des délais

Oui L'inventaire physique de tous les biens et articles consommables a été réalisé et les informations figurant dans le système Galileo de gestion des stocks ont été tenues à jour. Les écarts ont été analysés et les biens comptabilisés en pertes et cédés en vertu des règles applicables. Au 30 juin 2013, aucun arriéré de dossiers à traiter n'était signalé concernant le comité local de contrôle du matériel.

Remplacement de 2 liaisons numériques à hyperfréquences, dans le but d'accroître la fiabilité et l'efficacité de la transmission des données et des communications vocales

7 Liaisons numériques à hyperfréquences ont été remplacées au total. Le produit est supérieur aux prévisions du fait du remplacement de 5 autres liaisons obsolètes.

Installation et entretien de stations d'épuration destinées à améliorer la gestion des eaux usées

Oui 2 stations d'épuration ont été installées, l'une au quartier général de la Mission à Pristina et l'autre au poste de commandement régional à Mitrovica.

### **Personnel militaire et civil et forces de police**

Déploiement, relève et rapatriement de 8 officiers de liaison et de 8 policiers des Nations Unies en moyenne

En moyenne, déploiement, relève et rapatriement de :

8 Officiers de liaison

7 Policiers des Nations Unies

Gestion administrative de 402 membres du personnel civil, soit 161 agents recrutés sur le plan international, 213 agents recrutés sur le plan national (dont 1 emploi de temporaire) et 28 Volontaires des Nations Unies

En moyenne, les services administratifs fournis ont concerné :

368 Membres du personnel civil, dont :

133 Agents recrutés sur le plan international

209 Agents recrutés sur le plan national (y compris 1 emploi de temporaire)

26 Volontaires des Nations Unies

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à l'ensemble du personnel militaire et civil et de police y compris

Oui Dans le cadre du programme de déontologie et de discipline, ont été mises en œuvre les activités suivantes : 20 sessions d'information sur

formation, prévention, surveillance et formulation de recommandations concernant les mesures correctives à prendre en cas de manquement

l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur des questions de déontologie et de discipline, organisées à l'intention de 55 membres du personnel de la MINUK nouvellement recrutés; 20 sessions de formation consacrées au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et à des questions touchant les fautes de comportement, auxquelles ont participé 280 membres du personnel de la Mission, y compris des responsables; formations en ligne proposées par le Groupe Déontologie et discipline sur les sujets de sensibilisation à l'obligation d'intégrité et d'interdiction du harcèlement, suivies respectivement par 295 et 306 membres du personnel; diffusion de diverses directives sur la déontologie et la discipline dans toute la Mission, au moyen d'une page Web et d'émissions; clôture de 6 des 7 cas instruits et poursuite de l'enquête sur le cas restant.

### Installations et infrastructures

Entretien et réparation de 2 locaux utilisés par des membres du personnel civil à Pristina (complexe du quartier général et bureau d'appui à la sécurité pour la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général), de 1 local à usage de bureaux à Mitrovica, de 1 local à usage de bureaux à Belgrade et de 7 sites abritant des répéteurs

Oui 2 locaux utilisés par des membres du personnel civil à Pristina ont été entretenus, dont le quartier général de la MINUK et le bureau d'appui à la sécurité pour la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, ce dernier local jusqu'en février 2013. La Mission a également entretenu le poste de commandement régional à Mitrovica, le bureau des Nations Unies à Belgrade et 8 sites abritant des répéteurs, le huitième site ayant été récemment installé dans le village de Zatra, à Peja.

Rénovation de 3 bâtiments préfabriqués

3 Bâtiments préfabriqués dont la rénovation avait été estimée non économique ont été remplacés par un nouveau bâtiment destiné à la conservation des archives

### Transports terrestres

Exploitation et entretien de 158 véhicules appartenant à l'ONU, soit 113 véhicules légers de transport de passagers, 14 véhicules 4 x 4 blindés, 4 ambulances, 4 autobus, 9 camions, 6 engins de manutention mobiles, 2 engins du génie mobiles, 6 véhicules lourds tous usages

175 Véhicules appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus durant la période considérée, à savoir :

130 Véhicules légers de transport de passagers

Le nombre plus élevé que prévu s'explique par la procédure suspendue de comptabilisation en pertes de 17 véhicules.

8 Véhicules 4 x 4 blindés

Le nombre plus faible que prévu résulte du transfert de 6 véhicules 4 x 4 blindés au

Département de la sûreté et de la sécurité (Roumanie), le 26 juin 2013, en raison de changements intervenus dans les besoins de la Mission.

4 Ambulances

7 Autobus

Le nombre plus élevé que prévu s'explique par le remplacement de trois autobus durant la période considérée.

11 Camions

Le nombre plus élevé que prévu s'explique par le fait que deux camions destinés à être comptabilisés en pertes ont été remis en service par nécessité.

7 Engins de manutention mobiles

Le nombre plus élevé que prévu s'explique par le fait qu'un engin de manutention mobile destiné à être comptabilisé en pertes a été remis en service par nécessité.

2 Engins du génie mobiles

6 Véhicules lourds tous usages

La Mission a assuré le fonctionnement et l'entretien du matériel suivant :

1 Station terrienne

4 Microterminaux. La baisse du nombre de microterminaux s'explique par le retrait du service et la comptabilisation en pertes de 2 terminaux, en raison de la fermeture du bureau de la MINUK à Skopje le 30 juin 2012.

11 Centraux téléphoniques. La baisse du nombre de centraux téléphoniques s'explique par le retrait du service et la comptabilisation en pertes de 5 anciens centraux, en raison de la mise en service de la téléphonie protocole Internet.

24 Liaisons hertziennes. La baisse du nombre de liaisons hertziennes s'explique par le retrait du service et la comptabilisation en pertes de 2 liaisons hertziennes, en raison de la reconfiguration du réseau hertzien.

7 Systèmes de visioconférence

### **Communications**

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé de 1 station terrienne principale et de 6 microterminaux VSAT, de 16 centraux téléphoniques, de 26 liaisons hertziennes, de 7 systèmes de visioconférence et de 34 répéteurs VHF

Exploitation et entretien de 5 stations de radio FM et de 1 studio de production et de radiodiffusion

Remplacement de 1 central téléphonique et de 30 téléphones portables, dans un souci de compatibilité avec les technologies de téléphonie Internet

### Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 125 serveurs virtuels, 4 serveurs lames, 5 serveurs haut de gamme, 67 commutateurs, 31 routeurs, le matériel nécessaire à 40 réseaux locaux sans fil, 8 systèmes de sauvegarde, 8 systèmes de sécurité, 561 ordinateurs, 89 imprimantes et 50 expéditeurs numériques situés sur 6 différents sites à Pristina, Belgrade, Mitrovica et Pec, et 443 adresses électroniques

- 34 Répéteurs VHF
- La Mission a assuré le fonctionnement et l'entretien des éléments suivants :
- 4 Stations de radio FM. La baisse du nombre de stations s'explique par le fait qu'une d'entre elles a été retirée de la base logistique de Gnjilane, en raison du changement des besoins de la Mission.
- 1 Studio de production et de radiodiffusion
- 1 Central téléphonique n'a pas été remplacé en raison du passage à la téléphonie protocole Internet, et les ressources ainsi libérées ont été utilisées pour mettre à niveau le système de téléphonie MX-ONE.
- 30 Téléphones portables ont été remplacés.
- La Mission a fourni des services de téléphonie et de transmission de données sécurisées à ses usagers, en exploitant et entretenant :
- 148 Serveurs virtuels. Le nombre accru de serveurs s'explique par l'introduction de la nouvelle zone de sécurité du réseau ainsi que par la création de serveurs de sauvegarde essentiels pour assurer la continuité des opérations.
- 2 Serveurs lames. La baisse du nombre de serveurs s'explique par l'installation de 2 serveurs de la nouvelle génération, plus puissants et plus efficaces.
- 11 Serveurs haut de gamme. Le nombre accru de serveurs s'explique par la comptabilisation en pertes prévue pour 4 d'entre eux et par le fait que le fournisseur du système de routage de messages a recommandé l'utilisation de 2 serveurs haut de gamme pour la téléphonie.
- 95 Commutateurs. Le nombre accru de commutateurs s'explique par le passage à la téléphonie protocole Internet.
- 31 Routeurs
- 36 Jeux de matériel nécessaire aux réseaux locaux sans fil. La baisse du nombre de jeux de matériel nécessaire aux réseaux locaux sans fil s'explique par la comptabilisation en

pertes de 4 jeux, en raison de la fermeture du bureau de la MINUK à Skopje le 30 juin 2012.

- |       |  |
|-------|--|
| 8     | Systèmes de sauvegarde   |
| 7     | Systèmes de sécurité. La baisse du nombre de systèmes de sécurité tient au fait qu'un pare-feu d'INTERPOL a été rayé de l'inventaire parce qu'il n'appartenait pas à la MINUK.   |
| 1 000 | Ordinateurs. Il y avait 692 ordinateurs en service au 30 juin 2013. Le nombre accru d'ordinateurs s'explique par la poursuite du remplacement des appareils obsolètes afin de respecter les proportions prescrites. Le nombre total d'ordinateurs inclut également 283 nouveaux appareils reçus à la fin juin 2013 qui remplaceront les appareils obsolètes. |
| 144   | Imprimantes. Le nombre accru d'imprimantes s'explique par l'ajout des imprimantes multifonctions à cette rubrique (alors que le budget 2012/13 ne présentait que les chiffres concernant les imprimantes laser). 87 imprimantes laser et 57 imprimantes multifonctions étaient en service à la période considérée.   |
| 18    | Expéditeurs numériques. La baisse du nombre d'expéditeurs numériques s'explique par l'utilisation de l'option de numérisation des imprimantes multifonctions.  |
| 500   | Adresses électroniques. Le nombre accru d'adresses s'explique par l'ajout des adresses génériques.   |
| 10    | Anciens serveurs ont été remplacés par un serveur lame évolutif et modulaire.  |
- Remplacement de 10 serveurs existants par un serveur lame évolutif et modulaire de meilleure qualité et prenant moins de place
- Services médicaux**
- |  |   |  |
|--|---|--|
| Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I à Pristina et de 1 dispensaire de base à Mitrovica, offrant des examens radiologiques et des analyses de laboratoire, ainsi que des services de stabilisation d'urgence pour tout le personnel de l'ONU | 2 | Dispensaires ont été exploités et entretenus, soit 1 dispensaire de niveau I à Pristina et 1 dispensaire de base à Mitrovica. Des services de laboratoire et des examens radiologiques ont été fournis à tout le personnel de la MINUK grâce à un accord technique passé avec EULEX. |
|--|---|--|

## Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission

Oui Des services de sécurité et de sûreté ont été fournis 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à tous les membres du personnel dans la zone de la Mission.

Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel ayant déménagé

Oui 16 évaluations de la sécurité des immeubles et complexes de bureaux ont été effectuées, ainsi que 370 contrôles de la sécurité des logements, y compris des enquêtes sur les domiciles du personnel.

Services d'appui et de gestion concernant le programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils lors de réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de deux exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et la conduite régulière d'exercices pour tous les responsables de la sécurité en cas d'incendie

Oui Le programme de sûreté et de sécurité du lieu de travail s'est poursuivi dans le cadre, notamment, des réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, et par l'organisation de 259 inspections incendie et sécurité, de 12 réunions d'information des responsables de la sécurité incendie, de 3 exercices d'incendie et d'évacuation et de 4 sessions de formation à la lutte anti-incendie.

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	364,9	302,9	62,0	17,0
Contingents	—	—	—	—
Police des Nations Unies	375,1	260,6	114,5	30,5
Unités de police constituées	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>740,0</b>	<b>563,5</b>	<b>176,5</b>	<b>23,9</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	27 924,4	25 895,4	2 029,0	7,3
Personnel recruté sur le plan national	8 053,0	7 929,1	123,9	1,5
Volontaires des Nations Unies	1 314,6	1 071,9	242,7	18,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	34,1	31,0	3,1	9,1
<b>Total partiel</b>	<b>37 326,1</b>	<b>34 927,4</b>	<b>2 398,7</b>	<b>6,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	262,3	190,9	71,4	27,2
Voyages	675,4	405,9	269,5	39,9
Installations et infrastructures	3 820,1	3 612,3	207,8	5,4
Transports terrestres	715,2	518,3	196,9	27,5
Transports aériens	—	—	—	—
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—
Communications	1 600,4	1 658,6	(58,2)	(3,6)
Informatique	1 135,2	2 216,8	(1 081,6)	(95,3)
Services médicaux	202,9	40,3	162,6	80,1
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	485,4	576,2	(90,8)	(18,7)
Projets à effet rapide	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>8 896,9</b>	<b>9 219,3</b>	<b>(322,4)</b>	<b>(3,6)</b>
<b>Total brut</b>	<b>46 963,0</b>	<b>44 710,2</b>	<b>2 252,8</b>	<b>4,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 767,5	3 707,5	60,0	1,6
<b>Total net</b>	<b>43 195,5</b>	<b>41 002,7</b>	<b>2 192,8</b>	<b>5,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>46 963,0</b>	<b>44 710,2</b>	<b>2 252,8</b>	<b>4,8</b>

## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

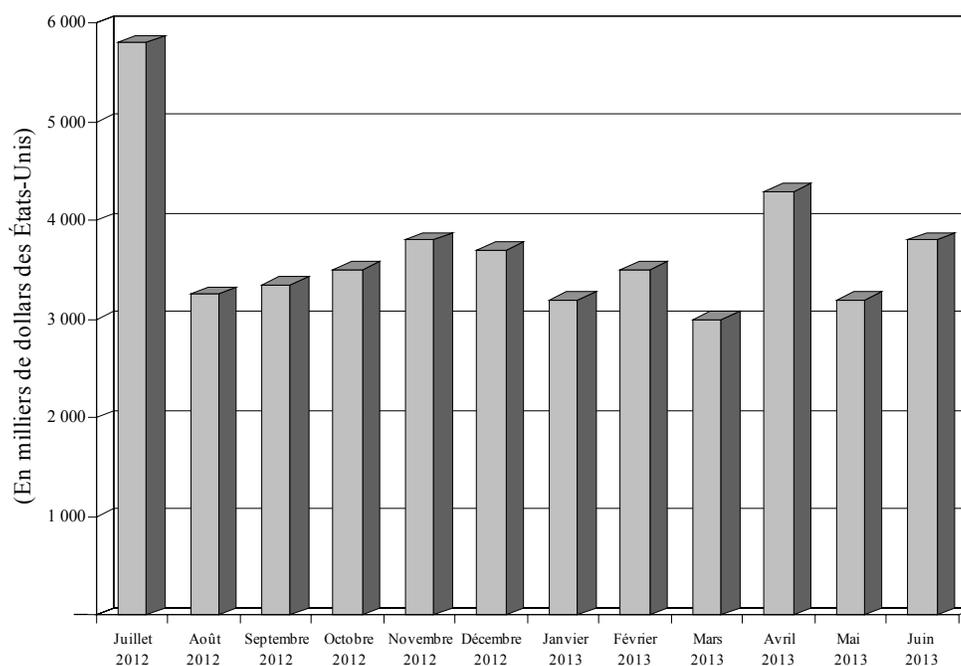
<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	740,0	(80,0)	660,0
II. Personnel civil	37 326,1	(574,2)	36 751,9
III. Dépenses opérationnelles	8 896,9	654,2	9 551,1
<b>Total</b>	<b>46 963,0</b>	<b>0,0</b>	<b>46 963,0</b>
Pourcentage de réaffectations			<b>1,4</b>

26. Le solde inutilisé à la catégorie I (Militaires et personnel de police) s'explique en grande partie par l'absence de demande d'indemnité de décès ou d'invalidité au cours de la période considérée.

27. Le solde inutilisé à la catégorie II (Personnel civil) s'explique en grande partie par un taux de vacance de postes plus important que prévu pour le personnel recruté sur le plan international.

28. Au cours de la période considérée, des fonds ont été réaffectés à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) afin de couvrir le règlement d'une demande d'indemnisation d'une entreprise collective relative à la location de locaux précédemment occupés à Mitrovica et le financement de dépenses supplémentaires afférentes à un audit externe concernant une période antérieure.

## C. Évolution des dépenses mensuelles



29. Les dépenses plus élevées que prévu engagées en juillet s'expliquent principalement par l'obligation de mettre en dépôt des sommes destinées à couvrir la location de locaux et par le coût de services de sécurité.

#### D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	54,1
Recettes diverses ou accessoires	1 027,3
Ajustements sur exercices antérieurs	(73,6)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	68,4
<b>Total</b>	<b>1 076,2</b>

#### IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	62,0	17,0 %

30. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à l'absence de demande d'indemnité de décès ou d'invalidité et au non-déploiement d'observateurs militaires au cours de la période considérée (2 en juillet et 1 d'août à la fin de novembre).

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	114,5	30,5 %

31. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait qu'en moyenne un poste d'agent de la Police des Nations Unies n'a pas été pourvu sur l'ensemble de l'exercice, ainsi qu'à l'absence de demande d'indemnité de décès ou d'invalidité.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	2 029,0	7,3 %

32. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le taux effectif de vacance des postes a été de 17,9 % (au lieu des 10 % retenus dans le budget). Cette augmentation s'explique principalement par l'érosion naturelle des effectifs, les réaffectations, les cessations de service et les délais de recrutement, qui ont été plus importants que prévu.

<sup>1</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	123,9	1,5 %

33. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le taux effectif de vacance de postes a été de 1,5 % (au lieu du taux de 1 % retenu dans le budget). La Mission n'a pas cherché à pourvoir des postes vacants en raison de la proposition tendant à supprimer sept postes d'agent des services généraux pour l'exercice 2013/14.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	242,7	18,5 %

34. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à des frais de voyages inférieurs aux prévisions au titre du congé dans les foyers, du rapatriement et du congé de repos et de récupération.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	3,1	9,1 %

35. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait qu'un fonctionnaire a volontairement renoncé à la couverture d'assurance maladie et aux prestations familiales parce qu'il bénéficiait déjà de ces avantages par ailleurs.

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants</b>	71,4	27,2 %

36. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au nombre moins important des visites effectuées à la Mission par les consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme et à l'annulation de la formation au maniement des armes à feu lancée au cours de l'exercice précédent. D'autre part, les fonds destinés au Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources n'ont pas été utilisés.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages</b>	269,5	39,9 %

37. L'écart est principalement imputable au fait que le nombre effectif de voyages a été inférieur au nombre prévu au budget et à l'achat de billets d'avion au moins deux semaines avant les vols prévus.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	207,8	5,4 %

38. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) au coût moins élevé que prévu des dépenses d'entretien du fait que les besoins ont été inférieurs aux prévisions; b) à la diminution du tarif horaire des services de sécurité pratiqués dans le cadre d'un nouveau contrat; c) à la diminution de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes en raison de conditions météorologiques plus

clémentes; d) à des dépenses au titre des services d'aménagement et de rénovation inférieures aux prévisions, la construction d'un bâtiment d'archives ayant été préférée à la remise en état de trois locaux préfabriqués.

39. La sous-utilisation des crédits a été en partie compensée par le règlement de la demande d'indemnisation d'une entreprise collective relative à la location de locaux précédemment occupés à Mitrovica.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	196,9	27,5 %

40. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) à l'achat sans contrepartie, à la réserve de matériel de l'ONU, de deux autocars; b) à l'achat de pièces détachées à prix réduit par l'intermédiaire de contrats-cadres de l'ONU; c) à des dépenses au titre de la consommation de carburant des véhicules inférieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
<b>Informatique</b>	(1 081,6)	(95,3 %)

41. Le dépassement est essentiellement imputable à l'achat non prévu au budget de matériel informatique essentiel dans le cadre des préparatifs de la mise en œuvre du progiciel Umoja. D'autres équipements informatiques ont en outre été acquis pour remplacer du matériel vétuste et pour améliorer l'infrastructure du réseau.

	<i>Écart</i>	
<b>Services médicaux</b>	162,6	80,1 %

42. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la fermeture du laboratoire et de l'unité de radiologie et par une demande en fournitures et en services médicaux moins élevée que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(90,8)	(18,7 %)

43. Le dépassement est essentiellement imputable à des dépenses imprévues destinées à financer des frais supplémentaires afférents à un audit externe concernant une période antérieure.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

44. En ce qui concerne le financement de la MINUK, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde non utilisé de 2 252 800 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013;

---

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes ou ajustements correspondant à l'exercice clos le 30 juin 2013, qui s'élèvent à 1 076 200 dollars et comprennent les intérêts créditeurs (54 100 dollars), les recettes diverses ou accessoires (1 027 300 dollars) et les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (68 400 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (73 600 dollars).

---